

Questions au Feuilleton

RADIO-CANADA—LE MULTICULTURALISME

Question n° 1621—**M. Mitges:**

Quelle est la politique de Radio-Canada en ce qui concerne a) les programmes multiculturels, b) la diffusion dans les langues non officielles?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: a), b) La politique de Radio-Canada sur les émissions multiculturelles et multilingues, datée de septembre 1973, est ainsi conçue: «Le Canada est constitué, d'une part, de deux grandes communautés linguistiques et culturelles, une d'origine britannique et l'autre d'expression française, qui motivent officiellement le statut bilingue du pays, et, d'autre part, d'une population autochtone de souche indienne et inuit, de Canadiens de la première ou de la seconde génération et d'immigrants de date récente. Si la présence d'ethnies aussi diverses confère au Canada un caractère multiculturel, une telle situation est génératrice de tensions et suscite des problèmes d'intégration, d'adaptation et de compréhension entre les différentes collectivités. Ces problèmes ont commencé à se manifester ouvertement au cours des années 60. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fut alors instituée afin d'examiner la question dans son ensemble et de proposer des solutions. Dans son rapport, la Commission recommanda une série de mesures susceptibles de favoriser le maintien et l'épanouissement de la langue et de la culture françaises au Canada. Le volume IV du rapport étudia aussi la contribution des groupes ethniques d'origine ni britannique et ni française à la mosaïque canadienne et invita le gouvernement à prendre des initiatives afin de préserver leur héritage. C'est pour donner suite aux recommandations du volume IV que le gouvernement énonçait à l'automne de 1971, une politique de «multiculturalisme dans un cadre bilingue» et soulignait l'importance de la présence des groupes ethniques et la qualité de leur apport à la vie sociale et culturelle du pays. La Société Radio-Canada dont la fonction expresse est de participer à l'édification d'une conscience collective et nationale, partage évidemment le souci des autorités publiques vis-à-vis des groupes ethniques et souscrit à toute initiative de nature à renforcer les liens entre les diverses régions et entre les différentes communautés linguistiques et culturelles qui y vivent. Conformément aux orientations découlant du statut que lui confère la loi sur la radiodiffusion, et en raison aussi de la diversité ethnique du public qu'elle dessert, elle a toujours pratiqué une politique de pluralisme culturel et d'ouverture à l'égard des minorités. C'est dans le même esprit qu'elle entend continuer d'affirmer avec force et de refléter de façon constante, à l'intérieur des émissions, la richesse pluriculturelle et les traits pluriethniques de la société canadienne, selon l'obligation qui est la sienne de «contribuer au développement de l'unité nationale, et (d') exprimer constamment la réalité canadienne». Radio-Canada s'attend à ce que les responsables de la programmation et le personnel de production manifestent beaucoup de sensibilité et exercent une attention de tous les instants relativement à cet aspect de son rôle. La Société considère qu'une reconnaissance permanente du fait ethnique dans les émissions, par des participations régulières et nombreuses des

[M. Roberts.]

membres des groupes ethniques, par l'insertion de thèmes chers à ces derniers, par l'examen systématique des préjugés, des attitudes antipathiques, voire des manifestations d'hostilité à leur égard, par une prise de conscience franche des richesses culturelles qu'ils véhiculent et par l'exposé de leurs contributions à la vie canadienne, diminuera le sentiment l'aliénation que ces groupes peuvent ressentir. Radio-Canada, cependant, n'a pas l'intention de s'engager dans la radio-télévision multilingue, en utilisant ses stations et ses réseaux existants, car elle s'écarterait ainsi des priorités expresses de la loi sur la radiodiffusion, laquelle lui enjoint de fournir un service complet dans les deux langues officielles. Elle ne déroge à cette règle que pour les premiers habitants du pays, les Indiens et les Inuit, à l'intention desquels le Service du Nord transmet des émissions en plusieurs langues et dialectes.»

LES MUSÉES NATIONAUX—KOOTENAY-OUEST

Question n° 1680—**M. Brisco:**

Quelle est l'estimation la plus juste du montant dépensé par les Musées nationaux du Canada dans la circonscription de Kootenay-Ouest, du 22 juillet 1977 à ce jour?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): En ce qui concerne les Musées nationaux: Les Musées nationaux ont dépensé à peu près \$24,000 dans la circonscription de Kootenay-Ouest du 22 juillet 1977 jusqu'à ce jour.

AGRICULTURE—LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX

Question n° 1718—**M. Brisco:**

La culture en serre, comme celle de la tomate, donne-t-elle droit à des dégrèvements fiscaux comme la grande culture?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Les frais engagés dans les divers types d'industries agricoles sont différents, mais, en général, le ministère ne fait pas de distinction entre les produits cultivés en serre et les produits de la grande culture aux fins des dégrèvements fiscaux et des frais engagés pour l'exploitation de l'entreprise.

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FRIESEN—LE RETARD À RÉPONDRE À LA QUESTION N° 1306

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais une fois de plus renvoyer le secrétaire parlementaire à la question n° 1306 que j'ai fait inscrire en février. Je lui ai demandé à deux occasions de faire diligence pour répondre à cette question ainsi qu'aux paragraphes de la question n° 1306. Je ne sais pourquoi il hésiterait à y répondre et je lui demande instamment, puisque c'est sans doute la dernière semaine de séance de la Chambre, de me répondre cette semaine.